

Fin de la période 1-2  
des élections pour  
le CA du SEHY

Comités perma- 3  
nents du SEHY

## Fin de la période des élections pour le CA du SEHY

**12 juin 2020** - Par la présente, le comité des élections tient à vous informer de l'état de la situation quant au Conseil d'administration (CA) du SEHY à la suite de la période d'élection qui s'est terminée le 11 juin 2020, à 16 h. Cinq postes sont demeurés vacants sur les neuf postes qui composent le CA.

Voici la composition du CA du SEHY en date d'aujourd'hui :

- Présidence (fin de mandat 2019-2021 de Sophie Veilleux) : **vacant**;
- Première vice-présidence (2020-2022) : **vacant**;
- Deuxième vice-présidence (2019-2021) : **vacant**;
- Secrétaire (2019-2021) : Marie-Jeanne Lévesque;
- Trésorerie (2020-2022) : Alina Laverrière;
- Représentant des enseignants du préscolaire-primaire (fin de mandat 2019-2021 de Pierre Boucher) : Chantal Beauchemin;
- Représentant des enseignants précaires (2019-2021) : Laurent Constantin;
- Représentant des enseignants du secondaire (2020-2022) : **vacant**;
- Représentant des enseignants en formation professionnelle ou en formation générale à l'éducation des adultes (2020-2022) : **vacant**.

Lorsque des postes ne trouvent pas preneurs après la période d'élection, ils sont comblés en conformité avec l'article 34 B des Statuts et Règlements du SEHY :

« B) Dès qu'une vacance survient, ou qu'un poste n'est pas pourvu lors de l'assemblée générale, le Conseil d'administration procède à la nomination d'un membre à ce poste, soit de l'intérieur même du Conseil d'administration, soit de l'extérieur du Conseil d'administration, pour le reste du terme à compléter et soumet cette nouvelle nomination à l'approbation du Conseil des délégués d'écoles. »

Or, dans la présente situation, nous sommes confrontés à l'article 33 A des Statuts et Règlements du SEHY :



« A) À moins de raisons sérieuses, le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois, de septembre à juin, aux jour, heure et endroit fixés par le président ou le Conseil d'administration lui-même. **La majorité des membres forme le quorum.** Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, le président peut exercer son droit de vote prépondérant. »

Dans l'état actuel des choses, nous entrons en zone inédite. Vous serez informés de ce qui adviendra pour la suite.

Nous saluons, félicitons et remercions chaleureusement les membres sortants, en cours de mandat et nouvellement élus du CA du SEHY; votre engagement est exemplaire pour nous tous.

### **Le comité des élections**

## Comités permanents du SEHY

Le comité du Fonds de résistance syndicale (FRS) et le comité des élections sont les deux comités permanents du SEHY. L'élection des membres se fait normalement lors de la dernière assemblée générale de l'année. Or, la situation actuelle demande une adaptation.

### a) Le comité des élections

Le comité des élections a la responsabilité d'organiser le processus des élections des membres du Conseil d'administration (CA).

Les membres élus du comité des élections sont M<sup>me</sup> Julie Dufresne-Choinière, M<sup>me</sup> Marie-Claude Chevrier et M. Joël Mailloux. Ils ont accepté, compte-tenu des circonstances, de prolonger leur mandat d'une année, soit jusqu'en juin 2021.

Je note au passage qu'un poste est vacant pour ce comité.

### b) Le comité FRS

Le comité du FRS gère le Fonds de résistance du SEHY. Un fonds qui peut, notamment, offrir une aide de soutien aux membres du SEHY durant une contestation juridique, par exemple.

Le comité est composé du trésorier du Syndicat, du président du Syndicat et de quatre autres membres, qui ne sont pas des membres du Conseil d'administration, élus pour deux ans par l'Assemblée générale.

Les membres actuels du FRS sont M<sup>me</sup> Michèle Cabana (première conseillère), M<sup>me</sup> Julie Dufresne-Choinière (deuxième conseillère), M<sup>me</sup> Geneviève Gauvin (troisième conseillère), M<sup>me</sup> Marie-Claude Leduc (quatrième conseillère), M. Luc Laboissonnière (trésorier) et M<sup>me</sup> Sophie Veilleux (présidente).

Compte tenu des circonstances, les membres conseillers du comité du FRS dont le mandat devait se terminer au 30 juin 2020, selon les Statuts et Règlements du SEHY, ont accepté de prolonger leur mandat d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2021.

À l'heure actuelle, les membres du comité du FRS, pour l'année 2020-2021, seront donc M<sup>me</sup> Michèle Cabana (première conseillère), M<sup>me</sup> Julie Dufresne-Choinière (deuxième conseillère), M<sup>me</sup> Geneviève Gauvin (troisième conseillère), M<sup>me</sup> Marie-Claude Leduc (quatrième conseillère) et M<sup>me</sup> Alina Laverrière (trésorière).

**Sophie Veilleux, présidente**

## Pour nous joindre

Présidente—Sophie Veilleux : [sophieveilleux@sehy.qc.ca](mailto:sophieveilleux@sehy.qc.ca)

Premier vice-président et trésorier - Martin Laboissonnière : [martinlaboissonniere@sehy.qc.ca](mailto:martinlaboissonniere@sehy.qc.ca)

Représentant des enseignants du secondaire et trésorier par intérim - Luc Laboissonnière : [luclaboissonniere@sehy.qc.ca](mailto:luclaboissonniere@sehy.qc.ca)

Le Secrétariat : de 8 h 45 à 16 h 15 (fermé de 12 h 30 à 13 h 30 les lundis et vendredis)



Téléphone: 450-375-3521

Télécopieur: 450-375-0407

**NOUVEAU** Site Web  
du SEHY : [www.sehy.qc.ca](http://www.sehy.qc.ca)

## Suivez-nous sur Facebook!



**Vous pouvez nous faire parvenir vos questions et vos commentaires à [marieevepicard@sehy.qc.ca](mailto:marieevepicard@sehy.qc.ca).**

*Correction et mise en page par Marie-Ève Picard*



**Soyez à l'affût de toutes les nouveautés sur le site du SEHY!**